



FILIÈRES VÈGÉTALES

Haute Valeur
Environnementale (HVE):
Accompagnement
individuel à
la mise à jour
des documents
de certification

Les OBJECTIFS

Mettre à jour les documents nécessaires à l'audit de certification HVE Haute Valeur Environnementale :

- Faire un point sur la conformité du niveau 1 et aider le viticulteur à lever les écarts
- Réaliser les calculs annuels au regard de la SAU (Biodiversité, stratégie phytosanitaire, fertilisation et ressource en eau).

Pour QUI?

> Toutes les exploitations viticoles ou agri-viti déjà certifiées HVE.





Service et prestation Nos solutions d'accompagnement



NOTRE SERVICE

· Nos conseillers se déplacent sur votre exploitation, pour assurer la conformité de leurs documents à présenter lors de l'audit intermédiaire de certification HVF



- · Nous vérifions que les documents nécessaires à la certification sont bien à jour pour chacun d'entre eux et qu'ils sont correctement renseignés que ce soit pour la conformité visà-vis du niveau 1 et du niveau 3. Les fichiers d'audit de niveau 3, sur les 4 thématiques, sont mis à jour à partir des données de l'année d'évaluation.
- Les fichiers Excel sont fournis pour être présentés à l'auditeur de l'organisme certificateur.

BÉNÉFICE CLIENT

- · CRAGE: Organisme référencé SCA (Système de Conseil Agricole) habilité à délivrer l'attestation de niveau 1.
- · Conseillers formés par le chargé de mission HVE des Vignerons indépendants de France. Formation depuis 2018 auprès de caves, négoces et Vignerons indépendants en lien avec le Synvira.



- Neutralité des perscriptions.
- · Bonnes connaissances des pratiques phytosanitaires, de fertilisation et d'évaluation de la biodiversité.



NOS ENGAGEMENTS

- Conseil individuel, analyse de sol.
- · Possibilité de réaliser l'analyse de sol (voir offre conseil en fertilisation viticulture).

Infos pratiques

** Responsable des conseillers à l'utilisation des produits pharmaceutiques

* Conseil à l'utilisation des produits pharmaceutiques

La Chambre d'agriculture Alsace est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Contacts Marie-Noëlle Lauer 3 03 88 95 50 62 marie-noelle.lauer@alsace.chambagri.fr

Marianne Henner 3 03 89 20 97 62 marianne.henner@alsace.chambagri.fr Tarifs - modalités - durée

Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet : www.alsace.chambre-agriculture.fr

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à présicer dans le contrat.



